

GAZA SOUS LES BOMBES:

LE CANADA
A-T-IL TOUT FAIT
EN SON POUVOIR?

Gaza a passé les derniers 15 mois sous les bombes.

Gaza a passé 15 mois sous les bombes. La campagne militaire israélienne y a fait au moins 46 000 morts, des dizaines de milliers de disparus, plus de 100 000 blessés et a mené au déplacement de 90% des Palestiniens et Palestiniennes à Gaza. Pendant plus d'un an, deux millions de personnes ont été collectivement punies, souffrant du blocage délibéré et systématique de l'aide par les autorités israéliennes, les bombardements incessants, et ont dû survivre dans des conditions atroces.

Le Canada appelle depuis décembre 2023, à un cessez-le-feu. Alors qu'un accord de cessez-le-feu temporaire vient d'être conclu et que l'aide humanitaire commence à entrer à Gaza, beaucoup reste à faire. Pour appuyer véritablement la fin des

hostilités, mettre fin à la catastrophe humanitaire qui se déroule à Gaza (mais aussi en Cisjordanie et au Liban), et conformément à ses obligations en vertu du droit international, le Canada doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la reprise des atrocités.

Il y a un an, la Cour internationale de justice rendait une ordonnance quant à l'application de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide dans la bande de Gaza. Ce document donne un aperçu de ce que le Canada a fait, ou a omis de faire, pour faire cesser les atrocités commises à Gaza, et offre des recommandations sur les mesures que le Canada devrait mettre en œuvre pour appuyer un cessez-le-feu permanent.



Transfert d'armes

Contexte

Entre octobre et décembre 2023, alors que 30 000 Palestiniens étaient tués à Gaza, le Canada a approuvé pour 28,5 millions de dollars canadiens d'armes exportées vers Israël, soit plus que le total annuel de toute autre année au cours des trois dernières décennies.

Depuis octobre 2023, plus de 46 000 Palestiniens ont été tués, et de récentes études démontrent que le nombre de victimes réel serait bien plus élevé. Plus de 100 000 personnes ont été blessées. En date du 9 décembre 2024, 343 travailleurs humanitaires ont été tués. Plus de 10 000 personnes sont présumées ensevelies sous les décombres. 90 % de la population est déplacée à l'intérieur de Gaza. 87 % des écoles ont été touchées ou endommagées, et tous les systèmes de traitement des eaux usées sont hors service.

66 % des structures ont été endommagées ou détruites. Plus de 42 millions de tonnes de débris se trouvent désormais dans la bande de Gaza. La forte présence de dangers explosifs est une menace imminente pour les civils, la plupart ayant été déplacés de force à plusieurs reprises et survivant au milieu des décombres dans des lieux de refuge précaires. 1,2 million de personnes ne sont pas préparées aux conditions hivernales à Gaza, et plus d'un demi-million de personnes se trouvent dans des sites exposés à des risques d'inondation.



Photo: Alef Multimedia/Oxfam

Ce que le Canada a fait ou a omis de faire

- ✓ En janvier 2024, le Canada a suspendu l'approbation de nouveaux permis d'exportation militaire vers Israël.
- ✓ Le 18 mars 2024, la Chambre des communes a adopté une motion non contraignante demandant de « cesser l'autorisation et le transfert d'exportations d'armes à Israël afin d'assurer le respect du régime d'exportation d'armes du Canada. »
- ✓ En septembre 2024, le gouvernement a suspendu environ 30 permis d'exportation d'armes vers Israël existants.
- ✓ Le même mois, après que les États-Unis aient annoncé leur intention d'obtenir 50 000 obus de mortier à haute puissance auprès de l'entreprise québécoise General Dynamics pour l'armée israélienne, la ministre des Affaires étrangères Mélanie Joly a déclaré : « Nous ne permettrons aucune exportation d'armes ou de pièces d'armes vers Gaza. Point final. »
- 🔄 En spécifiant uniquement « Gaza », la possibilité demeure que des armes fabriquées au Canada soient utilisées au Liban et en Cisjordanie.

- ✗ En outre, aucune suspension officielle n'a encore été publiée ou communiquée aux exportateurs d'armes canadiens. Les Canadiens n'ont ainsi aucune preuve tangible que les transferts d'armes vers Israël soient effectivement suspendus.
- ✗ En revanche, le site web d'Affaires mondiales Canada publie clairement l'interdiction totale de toute exportation d'armes vers la Russie, dans le cadre des sanctions liées à l'agression de l'Ukraine.

Ce qu'il reste à faire

Suspendre immédiatement tous les transferts d'armes, pièces et munitions vers Israël, conformément au soutien du Canada à un cessez-le-feu, ses obligations en vertu de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (et en vertu de l'ordonnance de la Cour internationale de justice (CIJ), et à ses engagements internationaux en matière de contrôle des armes.

Tous les experts en droits humains de l'ONU appellent les États et les entreprises à cesser la vente d'armes à Israël.

Publier la révocation de tous les permis actifs et mettre en place des mesures pour empêcher que des composantes (notamment pour les avions de chasse F-35) fabriquées au Canada parviennent à Israël via les États-Unis.

Modifier la Loi sur les licences d'exportation et d'importation afin de **combler la lacune concernant les exportations en direction des États-Unis**, notamment en exigeant des permis et en incluant les garanties nécessaires quant à l'utilisation finale des biens exportés.

Mesures restrictives

Contexte

Les atrocités d'Israël commises à Gaza, notamment les attaques délibérées et indiscriminées contre des civils et les travailleurs humanitaires, les déplacements forcés, la privation, ainsi que l'utilisation de l'eau et de la faim comme armes, constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité selon Human Rights Watch. La Cour internationale de Justice (CIJ) a également conclu dans une ordonnance de janvier 2024 que les actions d'Israël posent un risque plausible de génocide.

En Cisjordanie, au moins 700 Palestiniens ont été tués depuis le 7 octobre 2023 — le chiffre le plus élevé depuis plus de deux décennies — et 4 555 personnes ont été déplacées.

La violence extrémiste des colons israéliens contre les civils palestiniens et leurs biens en Cisjordanie

(et auparavant à Gaza) est depuis longtemps source de conflits et d'abus. Le nombre d'attaques menées par des colons a augmenté chaque année depuis 2020, atteignant un pic après le 7 octobre 2023, avec une moyenne de 4 attaques par jour. Ces attaques incluent des meurtres, des agressions physiques et verbales, des dommages aux biens, la destruction de terres agricoles, et ont entraîné le déplacement forcé de communautés palestiniennes.

Au-delà de la violence des colons, les politiques et pratiques d'Israël dans le territoire palestinien occupé (TPO) violent le droit international, confirmé par l'avis consultatif de la CIJ de juillet 2024. Le Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme a également déclaré que la création et l'expansion des colonies par Israël constituaient un crime de guerre.



Ce que le Canada a fait ou a omis de faire

✓ Le 16 mai 2024, le Canada a imposé des sanctions liées à la violence des colons extrémistes en vertu de la Loi sur les mesures économiques spéciales. Ces sanctions visaient initialement quatre colons impliqués dans des actes violents. Elles ont ensuite été élargies et ciblent désormais 15 colons et 7 entités.

✗ Aucune mesure restrictive n'a cependant été envisagée à ce jour contre des membres du gouvernement israélien ou des Forces de défense israéliennes - tel que stipulé dans le récent avis consultatif de la CIJ - pour leur responsabilité dans les atrocités commises à Gaza, pour le maintien de l'occupation illégale de la Cisjordanie, de Gaza et de Jérusalem-Est, tel que déterminé par la Cour internationale de Justice, ou pour leur appui à la violence des colons.

Le Canada a pourtant déjà appliqué de telles mesures à l'égard de dirigeants pour violations du droit international, notamment contre la Russie pour sa conduite en Ukraine, et contre le Myanmar.

Ce qu'il reste à faire

User d'outils et de mesures diplomatiques robustes, conformément à l'avis consultatif de la CIJ de juillet 2024, permettant de faire pression sur Israël pour la protection des civils et des infrastructures civiles dans les TPO, ainsi que pour mettre fin à son occupation illégale, conformément à la résolution de l'Assemblée générale de septembre 2024 (A/12626).

Réviser les accords économiques pertinents, conformément à l'avis consultatif de la CIJ de juillet 2024, pour s'assurer qu'ils excluent les produits et services provenant des colonies illégales.

Adopter des mesures pour dissuader le commerce et les investissements canadiens dans les colonies, en cohérence avec la position officielle du Canada contre les colonies (voir ci-dessous).

Assistance humanitaire

Contexte

Le 9 octobre 2023, le siège total de Gaza a été décrété par les autorités israéliennes. L'approvisionnement en carburant, nourriture, eau et médicaments a été coupé. Dans les semaines qui ont suivi, les bombardements intensifs d'Israël ont détruit la moitié des habitations de Gaza, endommagé des hôpitaux et des écoles, et la moitié de la population a été déplacée à plusieurs reprises vers des abris surpeuplés et mal équipés.

Avant le 7 octobre 2023, 500 camions entraient chaque jour à Gaza pour répondre aux besoins

essentiels de la population. Cette moyenne quotidienne est tombée à 37 camions (à peine 8 %).

Gaza est aujourd'hui l'endroit le plus difficile et dangereux au monde pour fournir de l'aide humanitaire. En date du 9 décembre 2024, les détentions sous la menace des armes et les attaques ciblées contre les travailleurs humanitaires avaient causé la mort de 343 travailleurs humanitaires à Gaza.



Ce que le Canada a fait ou a omis de faire

✓ Fin octobre 2023, le Canada a été l'un des premiers pays à annoncer un financement pour la réponse humanitaire d'urgence à Gaza, notamment en égalant les dons des Canadiens aux organisations membres de la Coalition humanitaire jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars.

🗣️ Le 12 décembre 2023, le Canada a appelé à un cessez-le-feu, mesure nécessaire pour protéger les civils. Or, rien n'indique que le Canada ait rendues ses exportations d'armes ou autres transactions commerciales avec Israël conditionnelles à une amélioration de l'accès humanitaire à Gaza, ou à un cessez-le-feu, tel que le prévoit l'avis consultatif de la CIJ de juillet 2024.

✗ Le 26 janvier 2024, le Canada a suspendu son financement à l'UNRWA suite à des décisions similaires prises par les États-Unis, le Royaume-Uni et d'autres donateurs sur la base d'allégations non vérifiées de liens individuels avec le Hamas.

✓ Toutefois, le 8 mars 2024, le Canada a été l'un des premiers pays donateurs à rétablir son financement à l'UNRWA.

Ce qu'il reste à faire

En plus de financer les agences humanitaires canadiennes et les organisations multilatérales, réaffirmer les obligations d'Israël en tant que puissance occupante, soit de subvenir aux besoins fondamentaux et de faciliter l'accès humanitaire, conformément au droit international et au droit international humanitaire.

User de tous les leviers diplomatiques et économiques disponibles, conformément à l'avis consultatif de la CIJ de juillet 2024, pour garantir un accès sûr et sans entrave aux biens, équipements et travailleurs humanitaires à Gaza et en Cisjordanie.

Justice internationale

Contexte

En décembre 2023, l’Afrique du Sud a accusé Israël de commettre un génocide à Gaza devant la Cour internationale de justice (CIJ).

Dans une ordonnance de janvier 2024, la CIJ a déterminé que les allégations de l’Afrique du Sud étaient plausibles, et a ordonné qu’Israël prenne immédiatement certaines mesures au vu du risque de génocide. Ces mesures visent à prévenir la perte de vies humaines, mettre fin aux déplacements forcés, et garantir le plein accès à la bande de Gaza pour l’acheminement de l’aide.

En juillet 2024, la CIJ a également déterminé que l’occupation prolongée par Israël de la Cisjordanie, de Jérusalem-Est et de Gaza était illégale.

Dans son avis consultatif, la CIJ a déclaré qu’Israël avait l’obligation de mettre fin à cette occupation illégale, de cesser toute nouvelle activité de colonisation, d’évacuer les colons du TPO et de réparer les dommages causés à toutes les personnes physiques ou morales concernées.

La constatation de l’illégalité a également donné lieu à une responsabilité juridique internationale pour les États tiers comme le Canada de ne pas reconnaître comme légale la situation résultant de la présence d’Israël dans le TPO et de ne pas aider ou assister au maintien de cette situation. L’aide et l’assistance comprennent le soutien financier, militaire et politique.



Photo: Alef Multimedia/Oxfam

Ce que le Canada a fait ou a omis de faire

✗ En janvier 2024, la ministre Joly s’est contentée de noter que la CIJ avait « livré sa réponse », sans exprimer son soutien à la décision intérimaire de la CIJ ni demander à Israël de se conformer à l’ordonnance juridiquement contraignante de la CIJ visant à prévenir un génocide contre les Palestiniens. Cela mettait le Canada en décalage avec la plupart des gouvernements occidentaux.

« Le soutien indéfectible du Canada au droit international et à la CIJ ne signifie pas que nous acceptons la prémisse de l’affaire intentée par l’Afrique du Sud. Nous suivrons de très près le déroulement de l’affaire de l’Afrique du Sud devant la CIJ. »

🔄 En mai, le Premier ministre a vaguement soutenu la décision intérimaire de la CIJ, en déclarant : « Les ordonnances de la CIJ sont contraignantes et nous attendons de tout le monde qu’il les suive en vertu du droit international. »

✓ En juillet 2024, le Canada, l’Australie et la Nouvelle-Zélande ont appelé Israël à donner suite à l’avis consultatif de la CIJ, à veiller à ce que les colons responsables d’actes de violence commis à l’encontre des Palestiniens rendent des comptes, et à inverser l’expansion record des colonies en Cisjordanie.

✗ La déclaration conjointe condamne le Hamas, l’Iran, le Hezbollah et les Houthis pour leurs agissements, mais ne condamne pas Israël.

✗ Le Canada n’a pas indiqué quelles mesures concrètes il prendrait en tant qu’État tiers, comme l’a demandé la CIJ. Après que la CIJ a déclaré l’occupation israélienne illégale, le gouvernement norvégien a lui formellement avisé les entreprises norvégiennes de ne pas s’engager dans des activités commerciales qui perpétuent l’occupation.

✗ En septembre 2024, le Canada a été l’un des rares membres de l’ONU à s’abstenir de voter sur la résolution de l’Assemblée générale qui soutenait l’avis de la CIJ et précisait les obligations des États tiers pour mettre fin à leur soutien à l’occupation illégale. Cette abstention était motivée par le « droit d’Israël à se défendre contre le terrorisme ».

✓ Cependant, en décembre 2024, le Canada a finalement voté en faveur de deux résolutions de l’Assemblée générale (ici et ici) qui confirment l’avis consultatif de la CIJ.

Ce qu’il reste à faire

Soutenir systématiquement et publiquement les décisions, avis et ordonnances de la CIJ et faire pression sur Israël pour qu’il s’y conforme pleinement.

Prendre des mesures concrètes pour mettre fin à toute forme de complicité et/ou contribution à la campagne militaire d’Israël à Gaza, étant donné le risque de génocide.

Le Canada a l’obligation morale et légale de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir les génocides.

Prendre des mesures concrètes pour mettre fin à toute aide ou assistance à l’occupation illégale par Israël du TPO, conformément à l’avis consultatif de la CIJ du 19 juillet. Selon la Commission d’enquête internationale indépendante de l’ONU sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et Israël, Cela devrait inclure de veiller à ce que les entreprises privées, les organisations à but non lucratif ou les ONG ne participent pas à des activités qui maintiennent l’occupation illégale.

Demandes d'asile

Contexte

Les Palestiniens de Gaza ne peuvent pas fuir vers Israël pour chercher refuge contre les hostilités. Les frontières de l'Égypte sont également fermées à la plupart des habitants de Gaza, à l'exception des détenteurs de passeports étrangers, des blessés

et de certaines personnes ayant payé des sommes exorbitantes pour pouvoir fuir. Plus d'un millier de Palestiniens ayant des liens avec le Canada sont bloqués en Égypte, tandis que des milliers d'autres sont coincés à Gaza.



Photo: Alef Multimedia/Oxfam



Photo: Alef Multimedia/Oxfam

Ce que le Canada a fait ou a omis de faire

✓ En décembre 2023, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a annoncé le lancement d'un programme de visa de résidence temporaire (VRT) pour les Gazaouis ayant des liens familiaux au Canada.

✗ Un an plus tard, il n'est pas clair si le TRV a aidé qui que ce soit à quitter Gaza.

Le fonctionnement et le déploiement du TRV étaient problématiques. Il inclut :

1. Des exigences sans précédent en matière de renseignements personnels.
2. Un processus de demande alambiqué, ainsi que des frais et des plafonds imposés qui augmentent les inégalités.

Ces obstacles témoignent d'une iniquité inacceptable dans les interventions du Canada en cas d'urgence humanitaire, notamment lorsqu'on compare le programme est comparé à des initiatives similaires récentes. Par exemple, 960 000 Ukrainiens touchés par la guerre ont obtenu des visas (80 % des demandeurs), alors que 733 Palestiniens vivant à Gaza ont obtenu un visa (17 % des demandeurs). Il n'est pas clair si l'un d'entre eux a déjà rejoint le Canada.

Ce qu'il reste à faire

Réformer les obstacles systémiques du VRT, notamment en supprimant les exigences biométriques, en reportant l'examen médical obligatoire et en fournissant un document à entrée unique aux personnes qui n'ont pas de documents de voyage en raison de la guerre.

Fournir aux participants une facilitation immédiate pour le logement, l'emploi et la couverture maladie provinciale.

De la parole au geste à l'ONU

Contexte

La politique officielle du Canada à l'égard d'Israël et du TPO comprend ce qui suit :

«Le Canada reconnaît le droit des Palestiniens à s'autodéterminer et appuie la création d'un État palestinien souverain, indépendant, viable, démocratique et doté d'un territoire d'un seul tenant. Le Canada est disposé à reconnaître un État palestinien au moment le plus propice à une paix durable, même si celle-ci n'est pas la dernière étape vers la réalisation de la solution à deux États.»

«Le Canada ne reconnaît pas le contrôle permanent exercé par Israël sur les territoires occupés en 1967

(le plateau du Golan, la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza). La Quatrième Convention de Genève s'applique dans les territoires occupés et définit les obligations d'Israël en tant que puissance occupante, en particulier en ce qui concerne le traitement humanitaire des habitants des territoires occupés. Comme le mentionnent les résolutions 446 et 465 du Conseil de sécurité de l'ONU, les colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés sont contraires à la quatrième Convention de Genève. Elles constituent en outre un obstacle sérieux à l'instauration d'une paix globale, juste et durable.”

Ce que le Canada a fait ou a omis de faire

✓ En décembre 2024, à l'Assemblée générale de l'ONU (AGNU), le Canada a voté en faveur d'une résolution condamnant les colonies illégales d'Israël dans le TPO, au prétexte qu'Israël avait failli de répondre de «manière substantielle» à l'avis consultatif de la CIJ sur la présence d'Israël en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et à Gaza.

✓ Le Canada a également appuyé des résolutions qui :

- exigent un cessez-le-feu immédiat et un accès total à l'aide à Gaza ;
- appellent Israël à lever son interdiction de l'agence des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) ;
- réaffirment le droit des réfugiés palestiniens à leurs biens et à leurs revenus ;
- appellent à un règlement pacifique de la question de Palestine.

Ces récents votes marquent un tournant bienvenu après les oppositions et les abstentions répétés du Canada sur ces questions au cours des 13 dernières années.

✗ De 2011 à 2023, les votes du Canada à l'AGNU semblait destiné à protéger Israël des critiques pour ses violations des droits des Palestiniens, et allaient à l'encontre de la politique officielle du Canada à l'égard d'Israël et de la Palestine. Avec près de 150 votes contre la Palestine au cours de la dernière décennie, le Canada apparaissait comme le plus grand allié d'Israël après les États-Unis.

✗ En mai 2024, le Canada s'est abstenu lors de l'adoption de la résolution de l'AGNU sur l'admission de nouveaux membres aux Nations Unies (dans ce cas, la Palestine),

rejoignant ainsi une minorité de 34 États, tandis que 143 ont voté en faveur.

✗ En novembre 2024, le bureau du Premier ministre et celui de la ministre des Affaires étrangères ont refusé de rencontrer la rapporteuse spéciale des Nations Unies, Francesca Albanese, lors de sa visite au Canada. Le comité permanent des affaires étrangères de la Chambre des communes a également annulé son témoignage. Aucun autre État tiers ne l'a snobé à ce point depuis son entrée en fonction en 2022.

Ce qu'il reste à faire

Continuer d'aligner le vote du Canada à l'AGNU sur sa propre politique officielle à l'égard d'Israël et des TPO, notamment sur les résolutions demandant des comptes à Israël.

Collaborer avec les organes et experts de l'ONU sur la question d'Israël et des TPO et soutenir leurs mandats, y compris la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, la Commission d'enquête internationale indépendante et le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'Homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.